



Vandœuvres, le 18 septembre 2023
Lge 2020-2025 / CM 21

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 18 septembre 2023 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Carlos BACHMANN, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Véronique LEVEQUE (Présidente), Jean-Dominique MARECHAL, Jean PEYER, Catherine PICTET, Frédéric PRADERVAND, Eugenia RICCIO, Amedeo SERRA, Paul STALDER, Galia TURRETTINI, Jean-Louis VAUCHER

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, maire
M. René STALDER, adjoint
M. Maximilien TURRETTINI, adjoint

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, secrétaire général

Excusés : MM. Jean-Pierre GARDIOL, Philippe MOREL, Éric PROVINI, Melvin PROVINI

Procès-verbaliste : Mme Emilie GATTLEN

* * *

Mme LEVÊQUE, Présidente, souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre la séance à 19h36. Elle excuse l'absence de MM. Jean-Pierre GARDIOL, Philippe MOREL, Éric PROVINI et Melvin PROVINI.

1. Prestation de serment de Monsieur Amedeo SERRA

La Présidente indique que M. Serra est appelé à prêter serment devant le Conseil municipal en tant que conseiller municipal à la suite de la décision du Conseil d'État. M. Serra est invité à tenir la main droite levée pendant la lecture du serment et à déclarer « je le jure » ou « je le promets » à l'issue de celle-ci.

L'assemblée se lève.

La Présidente procède à la lecture du serment :

« Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Tenant la main droite levée, M. SERRA dit : « Je le jure ».

La Présidente clôt la prestation de serment en souhaitant la bienvenue à M. Serra au sein du Conseil municipal de Vandœuvres.

L'assemblée applaudit M. Serra.

VL

1

2. Approbation de l'ordre du jour

En l'absence d'observations sur l'ordre du jour, celui-ci est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (12 voix).

3. Modification de la composition des commissions à la suite de l'élection d'un nouveau conseiller municipal

La Présidente annonce que M. Serra reprendra deux des trois commissions de son prédécesseur, à savoir la Commission Communication et Naturalisations et la Commission Durabilité et Bâtiments. Le poste de commissaire à la commission financière sera repris par la Présidente, puisqu'elle préside une commission. Le poste de président de la commission financière sera quant à lui mis au vote lors de la prochaine séance, soit le 4 octobre.

Par ailleurs, M. M. Provini quittera la Commission Durabilité et Bâtiments pour rejoindre la Commission Culture et Manifestations, alors que M. E. Provini quittera la Commission Culture et Manifestations pour rejoindre la Commission Durabilité et Bâtiments.

La Présidente met au vote les modifications énoncées ci-dessus.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la nouvelle composition des commissions susmentionnées.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2023

Mme le Maire communique les demandes de corrections suivantes :

- Au sujet de la petite enfance. Elle avait indiqué lors de la séance précédente que les deux institutions de la petite enfance dans la commune élargissaient leurs horaires. Or, malheureusement, entre-temps, un changement a eu lieu, en conséquence duquel le Toboggan n'a pas pu aménager son horaire. Ce dernier fermera donc à 16h30 cette année encore, et non à 17h30 comme indiqué dans le procès-verbal. Il fallait le préciser, puisque l'information n'est plus correcte.
- A la ligne 421, à propos du plan directeur communal, il est mentionné qu'une validation par le Conseil d'État serait possible en septembre-octobre pour les communes voisines. Il serait plus juste de mentionner un délai plus flou, à savoir « cet automne » ou « d'ici la fin de l'année ».

M. VAUCHER note, à la ligne 398, qu'il s'agit de remplacer le terme « suspension » par « suspens ».

Le procès-verbal du 12 juin 2023, ainsi corrigé, est approuvé à la majorité, par 11 voix pour et une abstention, avec remerciements à son auteure.

5. Communications du Maire et des Adjointes

Manifestations

Mme le Maire indique qu'elle a d'ores et déjà eu l'occasion de fournir un bref retour sur les manifestations à la Commission Culture, et qu'elle en parlera également ce soir pour tous les conseillers. L'été a été chargé, avec les Promotions, le spectacle dans le parc, le 1^{er} Août et le tournoi de pétanque.

Les Promotions se sont déroulées comme d'habitude sous la tente et ont été un succès. La question a été soulevée de faire tout le spectacle ainsi que la suite de la fête sous la tente, notamment en lien avec

l'organisation par rapport au repas, mais ça n'a pas été problématique cette année et il est probable que l'on continue dans cette optique, qui convient mieux à tout le monde.

Les 15 jours de spectacle dans le parc ont ensuite eu lieu. Mme le Maire remercie officiellement toutes les personnes qui se sont engagées pour tenir la billetterie, une tâche qui s'est révélée assez ardue certains soirs. Le spectacle a été une réussite en termes de fréquentation et les recettes de la billetterie sont plus élevées que celles annoncées en commission. Il n'y a pas de bénéfice quand on regarde les frais engagés, mais cela témoigne du succès du spectacle et l'exécutif s'en réjouit. Le bilan n'a pas encore pu être fait avec le metteur en scène, puisque ce dernier a enchaîné les prestations et que le temps a manqué pour le rencontrer. Il monte d'ailleurs actuellement une pièce au Crève-Cœur, laquelle commence justement cette semaine. Toujours est-il que, du côté organisationnel, tout s'est bien passé, même s'il reste des choses à améliorer, comme les gradins. Le bilan est donc positif et des discussions pourront se tenir l'année prochaine pour savoir si cet événement est reconduit dans deux ans.

Le 1^{er} Août a été un énorme succès, avec deux fois plus de personnes qu'attendu, d'où certaines crispations au sujet des queues pour les raclettes. L'exécutif en est désolé. Reste qu'une telle affluence était assez peu prévisible. Des pistes sont envisagées pour améliorer ce point, notamment l'achat d'un four à raclettes supplémentaire qui permettrait d'éviter ce genre de désagrément. Malgré cela, l'ambiance était très bonne. Les Vieux Grenadiers ont été particulièrement appréciés, sauf par certains qui se sont plaints du bruit. Par ailleurs, la fameuse Boîte à selfie, qui dispose désormais de sa banderole et qui fera partie du paysage de certaines manifestations communales pendant encore quelque temps, a rencontré beaucoup de succès. Sa prochaine apparition est prévue pour les Vœux des autorités au mois de janvier.

Le tournoi de pétanque, enfin, a eu lieu à la rentrée. La compétition a été conviviale et s'est déroulée dans une bonne ambiance, comme d'habitude. Cet événement fait partie des manifestations particulièrement appréciées et qui font vivre la commune.

Parmi les prochaines manifestations, on peut citer la sortie des aînés, qui rencontre beaucoup de succès puisqu'il s'agira d'aller voir la Revue. Plusieurs conseillers y sont inscrits et l'exécutif s'en réjouit. Il est vrai qu'il est plus facile pour les conseillers de participer lorsque la sortie a lieu en soirée plutôt que durant la journée. Cet événement est une occasion de rencontrer les aînés de la commune et de passer un moment avec eux, ce qu'ils apprécient beaucoup.

Le vide-greniers aura lieu le 4 novembre. Les tous-ménages faisant part de l'invitation à s'inscrire pour obtenir une table partira cette semaine.

Enfin, le marché de Noël se tiendra les 24 et 25 novembre. La Commune n'organise pas elle-même cette manifestation, mais elle est en lien étroit avec le comité.

Par ailleurs, le golf sera évoqué lors du traitement de la motion, mais il est d'ores et déjà possible de relever que cet événement rencontre un succès important, qui pourrait contraindre la Commune à refuser certaines personnes. Une alternative serait de négocier avec le Golf. Quoi qu'il en soit, une soixantaine de personnes sont déjà inscrites, alors que le délai est fixé au 24 septembre. Il convient de préciser qu'il reste de la place pour les golfeurs confirmés, mais il faudra vraisemblablement refuser des gens ou négocier avec le club pour l'initiation. L'intérêt de la part de la population est bien présent, et c'est une très bonne chose. Cette journée aura lieu le 6 octobre.

Livre sur Vandœuvres

Mme le Maire informe le Conseil que la publication du livre sur la commune, qui avait été annoncé pour cette année, sera décalée. L'ouvrage aurait pu être prêt pour la fin de l'année et pour le marché de Noël mais, pour des raisons de mélange peu opportun de manifestations et afin de mieux mettre en valeur

cette publication, il a été décidé de reporter le vernissage à l'an prochain, probablement au printemps ou en été. Ce sera l'occasion de faire une présentation du livre dans de meilleures conditions. Ce décalage de quelques mois fait que Vandœuvres aura la chance de fêter les 101 ans de ses armoiries en 2024. Pour rappel, l'idée était de mettre en lien la publication du livre et l'anniversaire de l'écusson en 2023 déjà, ce qui n'a finalement pas pu être fait.

Bâtiment de la route de Vandœuvres 77

Revenant sur le bâtiment sis route de Vandœuvres 77, pour lequel le Conseil municipal a voté un crédit d'achat en juin afin d'y mettre une crèche, Mme le Maire annonce qu'il n'y a pas eu de référendum contre la délibération. Pendant l'été, l'exécutif a eu l'occasion de rencontrer l'étude de notaires et a pu signer la promesse de vente. Parallèlement, les travaux sont en cours d'élaboration. Il faut déposer une APA complémentaire pour l'aménagement d'une crèche, dans la mesure où il s'agissait à l'origine d'un immeuble de logements. Ce processus avance bien et un calendrier tout à fait raisonné et raisonnable a pu être défini. Celui-ci correspond bien au projet lui-même, qui comporte quatre autres immeubles, et tout pourra débuter, si tout va bien, au début de l'année prochaine. L'exécutif a également rencontré plusieurs fois les architectes qui s'occupent de ce dossier, ainsi que la personne qui aide la Commune en matière de connaissance des besoins et de l'utilisation d'une crèche. Le projet avance également très positivement de ce point de vue là.

Plan directeur communal (PDCom)

Puisque M. Morel, qui avait présidé la Commission Aménagement du territoire fin août, est malheureusement absent et ne fera donc pas le compte rendu de la séance en question, Mme le Maire propose de donner quelques informations sur le plan directeur communal. Pour rappel, la commission s'était réunie deux fois avant l'été pour proposer certains périmètres de densification accrue. L'Office de l'urbanisme avait d'abord donné une réponse négative et la Commission s'était donc réunie une nouvelle fois fin juin pour élargir un peu les périmètres en question. Pendant l'été, la Commune a reçu une réponse favorable à cette proposition de la part de l'Office de l'urbanisme. Lors de la séance de fin août, la Commission a par conséquent entériné ce projet et élaboré un calendrier pour la suite, en vue de la validation du PDCom. La consultation publique commencera ainsi le 9 octobre et durera 30 jours. Le mardi 10 octobre à 19h00, une séance d'information publique est prévue et un tous-ménages part cette semaine pour l'annoncer aux habitants. Bien entendu, les conseillers y sont conviés. Le bureau Urbaplan présentera à la population le projet de révision et des questions pourront être posées. Ensuite, les habitants auront 30 jours pour transmettre leurs commentaires. Mi-novembre, la commission se réunira pour examiner les observations des habitants. Les étapes suivantes sont la mise en conformité, c'est-à-dire la vérification de la conformité auprès de l'Office de l'urbanisme, le vote de la résolution par le Conseil municipal, en janvier probablement, et la validation par le Conseil d'État dans la foulée. Ce calendrier a été validé et il est en train de se mettre en place.

Ruches communales

M. TURRETTINI annonce que les ruches de la Mairie ont produit cette année 51 kg de miel, ce qui est une très bonne nouvelle. Il a été décidé de les mettre dans de petits pots de 150 grammes afin de disposer de près de 300 pots à distribuer. Il reste à voir comment cela s'organisera. Les ruches se portent donc bien et elles sont actuellement en phase de préparation en vue de l'hivernage, avec quelques traitements.

Pour rappel, le frelon asiatique pose pas mal de difficultés, et cette année a été compliquée en la matière. En cas de doute, il ne faut pas hésiter à aller regarder à quoi ressemble le frelon asiatique sur Internet. Beaucoup d'appels signalant des frelons asiatiques concernaient en réalité des frelons européens. Les premiers sont quasiment tout noirs, avec un petit liseré jaune, alors que les seconds

sont très jaunes sur l'abdomen et bruns sur le thorax. Toute personne qui a une suspicion avérée de frelon asiatique peut se rendre sur une plateforme en ligne, www.frelonasiatique.ch, qui permet de localiser sur une carte l'endroit exact de l'observation. Il est nécessaire de prendre une photo pour valider le commentaire et le positionnement. Ces signalements permettent d'enclencher toute une machine avec le vétérinaire cantonal, qui prend contact éventuellement avec l'auteur de l'observation. M. Turrettini, par exemple, a pris une photo d'un frelon asiatique devant les ruches de la Mairie et le service concerné va venir prochainement pour faire de la télémétrie, c'est-à-dire pour placer une balise GPS sur le dos d'un des individus afin de localiser le nid. Ce type d'intervention fonctionne très bien et ce problème est pris très au sérieux. De plus, pour information, les pompiers volontaires ne se déplacent pas pour les nids de guêpes, d'abeilles ou de frelons européens. Pour ces derniers, il faut appeler des entreprises spécialisées. En revanche, si on repère un nid de frelons asiatiques, il ne faut pas hésiter à contacter les pompiers.

M. MARECHAL demande s'il y a une période à laquelle les frelons asiatiques sont davantage présents.

M. TURRETTINI indique qu'ils sont surtout actifs l'été. Leur présence va maintenant commencer à diminuer et il sera plus compliqué de voir les nids et d'identifier les reines, qui vont se cacher afin de se préparer pour l'hiver et de réapparaître au printemps. La période où ils sont le plus visibles, c'est l'été, surtout avec les chaleurs que l'on connaît. Cette année, ils sont arrivés plus tardivement en raison du mauvais printemps.

La Présidente souhaiterait savoir quelle est la différence entre le frelon asiatique et le frelon européen, en termes de dégâts ou de risques.

M. TURRETTINI explique que les frelons asiatiques procèdent à des « sièges » : ils se mettent devant les ruches, les abeilles s'y réfugient et elles ne vont plus pouvoir se nourrir. Lorsqu'ils s'en prennent à un individu, ce n'est pas très grave, mais s'il y a suffisamment de frelons autour d'une ruche, les abeilles vont avoir peur, elles vont se retrancher dans la ruche, dans laquelle le frelon ne peut pas entrer, et elles ne vont plus sortir pour se nourrir. En conséquence, la colonie va s'éteindre.

Mobility

Le dossier Mobility est désormais finalisé. Le véhicule est disponible dans le parking de l'Esplanade, à disposition des habitants de la commune. Ce dossier a été beaucoup travaillé par l'exécutif, au Conseil et en commission, et l'exécutif en est très satisfait. Évidemment, un suivi sera mené afin de déterminer si des améliorations ou des modifications sont à apporter. Une communication sera faite également à la population.

Centre Gardy

M. R. STALDER indique qu'un retard de livraison de la charpente va provoquer un ralentissement dans l'avancement du chantier. Cependant, cela ne stoppera pas les autres corps de métier qui pourront continuer à travailler. Les frais dus au retard devront être répercutés sur l'entreprise fautive, selon les architectes. Ainsi, la visite qui devait être organisée pour le Conseil municipal sera reportée, puisque le but était de visiter le chantier une fois le toit posé, par mesure de sécurité également. Elle pourra vraisemblablement avoir lieu au début de l'année prochaine, selon les architectes.

Déchets de cuisine

Lors de la journée du Clean Up organisée à l'école, les autorités ont monté un stand dans la cour afin de sensibiliser les parents sur la nouvelle tournée de voirie concernant les déchets de cuisine. De petites poubelles vertes ont été distribuées, de même que la présentation des nouveaux containers pour les déchets de cuisine. Pour rappel, le prix de ce container, disponible à la Mairie, est de CHF 25.-

et le concessionnaire voirie peut l'amener directement au domicile des personnes intéressées. Les conseillers sont invités à en parler autour d'eux.

Fonds pour la biodiversité

Trois projets ont été retenus par le comité. Il s'agit des cas suivants : une haie vive indigène sera mise en place en remplacement d'une haie de thuyas ; des arbres fruitiers morts seront remplacés par d'autres fruitiers locaux ; un nouvel arbre indigène sera planté dans une propriété. Les conseillers sont également invités à faire un peu de publicité pour ce sujet-là, car ce fonds a un peu de peine à démarrer et il semble que l'on pourrait faire plus d'émules.

M. VAUCHER souhaiterait connaître le solde du fonds.

M. R. STALDER indique qu'il reste à peu près la moitié à disposition.

M. GENOUD précise que cela correspond à CHF 8'000.- environ. En outre, la prochaine échéance pour le dépôt des dossiers est fixée au 15 octobre.

M. R. STALDER encourage donc les conseillers à en parler autour d'eux.

Mme TURRETTINI demande, au sujet des containers pour les déchets de cuisine, si les CHF 25.- concernent les petites poubelles vertes ou les containers.

M. R. STALDER relève qu'il s'agit des containers, qui existent d'ailleurs en deux volumes différents (140 et 240 litres), au même prix. Le container de 240 litres est plutôt destiné à des professionnels ou à des regroupements de plusieurs appartements ou de plusieurs immeubles.

6. Communications du Bureau

La Présidente note que le bureau n'a reçu que les changements de commissions déjà évoqués.

7. Communications des commissions

La Présidente cède la parole aux présidentes et présidents des différentes commissions.

Sociale, sport et loisirs (CSSL)

Mme PICTET observe qu'elle a oublié la séance du 15 juin et qu'elle en donnera le compte rendu au prochain conseil. Elle donne lecture de celui du 14 septembre 2023.

« La séance du 14 septembre a commencé exceptionnellement à 19h30. Après avoir approuvé l'ordre du jour et le procès-verbal, la Commission a examiné les dossiers, en commençant par les dossiers sociaux. Les subventions suivantes ont été attribuées : CHF 4'000.- au Café Cornavin ; CHF 3'000.- à INSIEME ; CHF 5'000.- au CARÉ ; et CHF 3'000.- au CSP. En ce qui concerne les dossiers humanitaires, Voix Libres a reçu CHF 2'500.-, Action de Carême CHF 1'500.-, Soutien aux plus démunis au Niger CHF 1'000.-, Ecohumanita CHF 1'000.- et Resilience Farm CHF 1'000.- également. Après quelques divers sur le Tchad, le Maroc et la Libye, il a été décidé que ces sujets seraient repris lors de la prochaine commission, le 23 novembre. La séance a été levée à 20h28. »

Durabilité et bâtiments (CDB)

M. VAUCHER donne lecture du compte rendu de la séance du 19 juin 2023.

« Le premier point à l'ordre du jour et aussi le point principal de cette séance, il a consisté en l'audition de Mme Gabrielle Paillat, pour une présentation de son projet de jardin pédagogique de plantes

médicinales, les Jardins de Cenesia. Dans cette approche, lesdites plantes sont principalement utilisées sous forme de tisanes, et Mme Paillat a développé un tel jardin dans la commune de Thônex notamment, à destination des employés de l'administration, qui sont aidés dans leurs travaux de jardinage par les TSHM et des jeunes en petits jobs. Cela donne lieu à une collaboration avec les EPI.

L'occasion nous fut donnée de déguster plusieurs tisanes durant la séance, ce qui fut une expérience étonnante et somme toute appréciée de toutes et tous. Par ailleurs, il s'avère que la précitée anime des ateliers visant à sensibiliser les participants aux bienfaits de la phytothérapie et les engageant à cultiver des essences aux vertus curatives ou protectrices dans leur propre jardin.

Il ressort de cette présentation que le projet est adaptable et collaboratif, qu'il peut s'adresser à différents publics, que la surface de culture, cas échéant, peut être de taille modeste à très modeste et qu'une mise en réseau des personnes intéressées peut être facilitée. Pour rappel, la présentation de l'invitée est disponible sur CMNet, sous l'onglet « info » de la commission Durabilité et bâtiments.

Après avoir pris congé de l'intervenante, la Commission a procédé à l'approbation de l'ordre du jour, ainsi qu'à celle du procès-verbal de la précédente séance, du 22 mai dernier. Le quatrième point abordé fut l'avancement du chantier Gardy. Comme mentionné par M. l'Adjoint, il fut annoncé que la visite initialement prévue a dû être annulée en raison du retard de livraison de la charpente. Fut à nouveau évoquée la manœuvre compliquée du camion de pompiers sur l'aire de lavage en raison de la localisation de la benne servant à la balayeuse de la voirie. Quant à la partie déchetterie, l'installation d'un compacteur plutôt que de bennes additionnelles pour le papier-carton fut de nouveau soulevée.

La commission a ensuite évoqué le Fonds biodiversité, tel qu'expliqué précédemment par M. R. STALDER, soit le point 5 à l'ordre du jour. En lien avec ledit fonds a été exposée la question de savoir s'il est avéré que les communes peuvent toucher des formes de rétrocession du fonds cantonal alimenté par les mesures compensatoires liées à l'abattage d'arbres, et ce en guise de subvention pour la plantation d'arbres. Le prochain compte rendu donnera plus d'informations à ce sujet.

Le point 6 a porté sur les divers. Il a été question des audits énergétiques pour les villas, qui pourraient être reconduits en 2024, mais de manière plus poussée et plus exhaustive. Il a également été question de subventions communales pour la production d'énergie renouvelable.

Sous le point 7, il a été procédé au rappel de la date de la prochaine séance, soit le lundi 25 septembre à 19h00, après quoi la séance fut levée, l'ordre du jour ayant été épuisé. »

M. VAUCHER précise encore que le procès-verbal de la séance sera téléchargé demain sur CMNet pour les commissaires de la CDB.

Communication et naturalisations (CCN)

Mme LÉVÊQUE donne lecture du compte rendu des séances des 20 juin, 28 juin et 11 septembre.

« Comme à l'accoutumée, les commissaires se sont réunis pour une première séance de la commission afin de choisir les sujets de la prochaine Coquille, soit le numéro 58.

La seconde séance a vu la lecture des articles déjà écrits, le choix des photographies pour illustrer notre magazine communal, ainsi que les retours sur la Coquille précédente, soit le numéro 57.

La dernière séance a été celle de la relecture de certains articles précédemment écrits et la lecture et correction des nouveaux articles fournis par les commissaires.

Il restait encore cinq articles à écrire et nous avons décidé, d'un commun accord, de les écrire et de nous les transmettre par e-mail pour éviter une séance supplémentaire de commission.

Merci de votre attention. »

M. VAUCHER souhaite adresser ses remerciements à la commission pour cette belle édition de la Coquille, spécialement pour le billet de Mme le Maire sur le PDCom et l'article sur les bons usages de la vie en campagne, qui reprenait beaucoup de sujets évoqués en commission Route, Domaine public et Sécurité.

La Présidente indique à ce sujet que beaucoup de nouveaux habitants ne connaissent pas les us et coutumes de la campagne et adoptent un comportement très citadin. Le but de cet article était de les leur rappeler. Au nom de la commission, elle remercie M. Vaucher pour son retour.

Routes, domaine public, sécurité (CRDPS)

La Présidente remarque que, en l'absence de M. MOREL, le compte rendu de la séance du 22 juin sera donné ultérieurement. Elle passe la parole à Mme Hüsler Enz pour le compte rendu de la séance Aménagement du territoire du 26 juin.

Aménagement du territoire (CAT)

Mme HÜSLER ENZ explique que, les vacances étant passées par là, elle a oublié celui-ci, ce dont elle prie le Conseil de l'excuser. L'essentiel a toutefois été dit par Mme le Maire et un compte rendu sera fourni à la prochaine séance.

La Présidente en prend note et rappelle en effet que Mme le Maire a donné les informations relatives à la séance élargie du 29 août.

Culture et manifestations (CCM)

Mme TURRETTINI donne lecture du compte rendu de la séance du 4 septembre 2023.

« La séance du 4 septembre 2023 a été entièrement dédiée aux attributions de subventions. La liste complète sera jointe au procès-verbal pour que chacun puisse la consulter.

Je relèverai seulement l'attribution de CHF 1'000.- au Festival international du film sur les glaciers, festival qui se tiendra début décembre à la Maison des arts du Grütli ; en attendant, du 9 octobre au 9 novembre, une très belle exposition de photos sera visible dans le parc des Bastions, exposition qui soutient ce festival du film sur les glaciers, dont le thème est l'urgence climatique.

CHF 1'000.- ont également été octroyés au Festival et forum international sur les droits humains, CHF 1'000.- pour l'orgue de cinéma du collège Claparède, dont le festival se tiendra du 19 au 27 avril 2024, CHF 1'500.- pour l'association de sauvegarde de la Peccadille, un vieux grément, CHF 2'000.- pour Théâtrechamp, que la Commission a l'habitude de soutenir et qui fait un travail formidable avec les jeunes.

En outre, la Commission a accepté à l'unanimité d'augmenter de CHF 5'000.- la subvention allouée annuellement au théâtre du Crève-Cœur, toujours dans l'optique de soutenir ce qui est proche, que la Commune soutient depuis des années et qui fait sens dans la vie locale à Vandœuvres. La prochaine séance se tiendra le 27 novembre. »

Finances et gestion (CFG)

Mme HÜSLER ENZ, vice-présidente de la commission financière, donne lecture du compte rendu de la séance du 13 septembre 2023.

« La Commission Finances et Gestion s'est réunie le 13 septembre 2023. Après l'approbation de l'ordre du jour et des procès-verbaux des précédentes séances (séances des 18 janvier, 27 février et 25 avril

2023), la Commission a abordé le projet de rénovation de la Maison Olivier, incluant également la construction de deux nouveaux bâtiments polyvalents. Mme le Maire a indiqué qu'en date du 13 juin l'Office des autorisations de construire (OAC) a délivré une autorisation préalable validant globalement le projet de rénovation de la Maison Olivier et la construction des deux bâtiments adjacents selon le projet qui a été présenté au Conseil. La CMNS a même émis des commentaires élogieux sur la qualité du projet. Dans le délai légal, des voisins ont fait recours contre ladite autorisation. Dans le courant de l'été, l'exécutif les a rencontrés. Au cours de cet entretien, il s'est avéré que les recourants n'avaient aucune objection quant à la rénovation de la Maison Olivier, seule la construction des deux bâtiments étant litigieuse. Ils ne seraient donc pas opposés à ce qu'une telle rénovation ait lieu. Mme le Maire a par conséquent demandé à la Commission si elle serait d'accord de scinder le projet et d'autoriser l'exécutif à entamer les démarches nécessaires pour aller de l'avant en ce qui concerne la Maison Olivier, notamment en chiffrant le coût des honoraires pour le dépôt d'une demande définitive qui ne concernerait que cette partie du projet. Après un large échange de vues, la Commission, à l'unanimité, a accepté d'entrer en matière sur le fait de scinder le projet et de commencer par une première phase, à savoir la rénovation de la Maison Olivier. L'amendement à la délibération permettant de ce faire sera présenté lors de la prochaine commission financière, le 4 octobre.

Au rang des divers, Mme le Maire a présenté quelques dépassements effectifs et probables de certains postes du budget 2023. Il s'agit notamment d'un dépassement concernant le GIAP, qui devra faire l'objet d'une délibération. Cette charge contrainte n'est pas sujette à discussion. L'erreur vient d'un problème de transmission d'information. Pour le surplus, il faut également mentionner le budget de la commission Jeunesse et sports, qui ne permettait plus d'attribuer des subventions jusqu'à la fin de l'année, par exemple pour la course de l'Escalade. A l'unanimité, la Commission financière a autorisé la commission Jeunesse et sports à dépasser son budget. D'autres divers mineurs ayant ensuite été abordés et l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h50. »

Mme HUYGHUES-DESPOINTES revient sur l'autorisation donnée à une commission de faire un dépassement sur son budget et souhaiterait savoir si un montant a été donné pour celui-ci.

Mme PICTET indique que ce n'est pas le cas, le dépassement a été voté à la discrétion de la présidente de ladite commission, étant précisé qu'il convient de rester raisonnable.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES rappelle que cela pourrait faire l'objet d'une délibération, si le montant s'avère trop élevé.

La Présidente demande si Mme Pictet peut articuler un montant, s'il ne s'agit que de l'Escalade.

Mme PICTET souligne qu'il n'y a pas que la course de l'Escalade, mais aussi d'autres dossiers. Elle n'est pas en mesure de chiffrer le dépassement en l'état, n'ayant pas fait les calculs en amont, mais elle proposera une estimation à la prochaine séance du Conseil.

M. VAUCHER relève que le Conseil fait confiance à Mme Pictet.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES souligne que cette dernière a, en effet, toute sa confiance. Cela dit, pour les commissaires qui ne sont pas dans cette commission, il serait agréable d'avoir un montant.

8. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

Communes-École

Mme PICTET donne lecture du compte rendu de la séance du 30 août 2023, qui s'est tenue au collège de Bois-Caran.

« Le procès-verbal de la séance du 26 avril a été approuvé et le bilan de l'année 2022-2023 a été fait. Les inscriptions remontent doucement et sont au nombre de 820 pour le premier semestre et de 773 pour le deuxième. Le nombre d'inscrits pour Vandœuvres est, à ce jour, de 87 personnes, soit 9,14 % du total des inscriptions à Communes-École. Le nouveau catalogue a été distribué, comme certains l'auront peut-être vu. Il a une nouvelle dimension, dans un format A5. 63 nouveaux cours se trouvent dans ce catalogue.

La présidente signale que le site Internet est le mode préférentiel d'inscription, ce qui est une bonne chose. Un QR code permet également d'y accéder.

Les portes ouvertes de l'automne ont été supprimées, mais il reste possible d'aller voir un cours avant de s'inscrire. Les portes ouvertes auront donc lieu au printemps, du 13 au 16 mai.

La séance a été levée à 19h30, et la prochaine se tiendra le 15 novembre. »

ORPC et pompiers

M. TURRETTINI indique qu'une séance aura lieu la semaine prochaine en ce qui concerne l'ORPC et ce mercredi pour les pompiers. Toutes les informations seront donc transmises à la prochaine séance du Conseil municipal.

ACG

Mme le Maire annonce que l'assemblée générale extraordinaire de l'ACG a été annulée. Toutes les décisions de juin ont été transmises aux conseillers. Ces dernières sont sujettes à opposition, mais n'ont pas fait l'objet de résolutions de la part du Conseil.

Ce que l'on peut dire, c'est que l'assemblée générale ordinaire se tiendra samedi prochain. Un vote aura lieu à cette occasion, dont les journaux se sont par ailleurs fait l'écho.

M. VAUCHER demande s'il s'agit d'élire la nouvelle présidence, ce que Mme le Maire confirme. Il s'enquiert des candidatures qui ont été présentées.

Mme le Maire indique qu'il y a deux candidats : M. Laurent Jimaja, conseiller administratif Vert du Grand-Saconnex, et Mme Karine Bruchez, maire d'Hermance, hors parti. Il est à souligner que c'est la première fois qu'une élection non tacite se tient au sein de l'ACG, ce qui est très stimulant.

9. Décisions de l'ACG sujettes à opposition

Néant.

10. Motion 01-2023 – Motion relative à l'organisation d'une journée au Golf Club de Genève ouverte aux Vandœuvriens golfeurs licenciés présentée par Mmes et MM. Sibilla Hüsler Enz, Claire Huyghues-Despointes, Catherine Pictet, Galia Turrettini, Carlos Bachmann, Éric Provini, Melvin Provini, Paul Stalder – rapport de la Commission sociale, sports et loisirs

La Présidente passe la parole à Mme TURRETTINI.

Mme TURRETTINI donne lecture du rapport relatif à la motion 01-2023.

« La motion fut déposée lors de la séance du Conseil municipal du 27 février dernier et fut envoyée en commission Sociale, jeunesse et sports afin d'y être débattue et traitée.

Lors de la séance de commission du 30 mars 2023, le débat était essentiellement porté sur la faisabilité du projet, qui nécessitait donc un rendez-vous avec le directeur du Golf Club de Genève afin d'en discuter. La Commission a aussi débattu sur la question de savoir à qui devrait s'adresser cette journée golfique. En effet, certains commissaires souhaitaient que cette proposition soit ouverte à tous les Vandœuvriens, en plus des golfeurs licenciés comme proposé par les auteurs de la motion. Un changement de la motion impliquait que la journée soit pensée en deux parties, l'une sur le parcours et l'autre au practice pour une initiation. Il a été décidé à l'unanimité que la question serait posée au directeur du Golf Club de Genève lors de l'entrevue.

Lors de ce premier rendez-vous, les commissaires lui ont soumis leurs idées en lui laissant le soin d'indiquer ce qui était possible et réalisable, de faire une proposition chiffrée et de suggérer des dates pour cette journée.

Très rapidement, il a soumis une première proposition, qui a été retravaillée lors de la deuxième séance de commission, en date du 27 avril 2023. Cette fois, étant donné la faisabilité des deux parties du projet, la Commission s'est concentrée sur le nombre de participants et le budget d'une telle journée, ainsi que sur la formule de jeu pour la compétition et le nombre de trous.

Finalement, après un autre rendez-vous avec le directeur, le projet a pu être finalisé lors de la séance de commission du 15 juin dernier et c'est à l'unanimité et en accord avec l'exécutif que la date du 6 octobre prochain a été validée, avec au programme une compétition sur neuf trous et une initiation au golf qui sera supervisée par des pros du club. La compétition débutera à 14h00 et pourra accueillir environ 40 participants. L'initiation quant à elle débutera à 16h30 et pourra accueillir une trentaine de personnes. Le tout sera clôturé par un cocktail dînatoire et une remise des prix qui débutera à 18h30. Étant donné le timing serré pour organiser cette journée en 2023, la Commission propose aujourd'hui de voter le classement de cette motion, puisque tout le travail a été effectué.

La Présidente en prend bonne note et rappelle, avant de passer au vote, qu'environ 60 personnes sont inscrites. Elle souhaiterait savoir s'il s'agit là des inscrits au practice.

Mme le Maire relève que c'est le nombre total d'inscrits. Elle n'a pas le détail de la répartition.

La Présidente suggère d'envisager d'agrandir la plage horaire pour le practice, c'est-à-dire que l'initiation commence à 14h00 au lieu de 16h30, afin de permettre de doubler l'effectif. Mme Turrettini propose de se charger de voir avec le Golf si c'est faisable, afin qu'il y ait moins de déçus. Il serait en effet un peu dommage de devoir refuser des personnes.

Mme le Maire observe qu'elle accepte volontiers que Mme Turrettini s'en occupe. Cela dit, puisque c'est l'administration qui est en contact avec le Golf maintenant et que c'est elle qui réceptionne les inscriptions, en termes d'organisation, il serait peut-être plus simple que ce soit la Mairie qui s'en charge. En outre, des propositions pourront être faites une fois que le nombre exact d'inscriptions sera connu. La Commune s'efforcera bien entendu de faire en sorte de pouvoir répondre à toutes les inscriptions.

M. R. STALDER demande s'il est possible de faire des rocares, s'il n'y a finalement que 10 licenciés au lieu de 45.

La Présidente fait remarquer que les plus nombreux sont les non-licenciés.

Mme TURRETTINI ajoute qu'il s'agit de deux choses différentes et qu'il n'est pas possible de mélanger. Cela dit, s'il y a moins d'inscrits à la compétition, peut-être que la Commune sera contente, financièrement, de récupérer ce non-dépensé pour en faire profiter d'autres. Le Golf est assez flexible sur le nombre de participants au final.

M. PEYER observe que l'élargissement envisagé serait sujet à accord de la part du Golf, et qu'une augmentation entraînerait probablement un coût supplémentaire. En outre, M. Serra vient de lui faire remarquer que le championnat du club se déroule le week-end qui suit et que beaucoup de gens voudront par conséquent aller au practice ce jour-là. Il n'est donc pas certain que le Golf accepte une telle proposition.

M. SERRA explique que le samedi et le dimanche se tient en effet le championnat du Club. Généralement, il y a beaucoup de monde qui vient donc s'entraîner le vendredi après-midi, à partir de 16h00, pour ce championnat qui est le plus important. S'il y a des initiations, il paraît donc préférable qu'elles se tiennent avant.

La Présidente relève que tout a été fait en collaboration étroite avec le directeur du Golf et que c'est lui qui a proposé les dates et les plages horaires.

M. SERRA indique toutefois que la date du championnat a été déplacée début juillet. Il devait normalement avoir lieu en septembre. Il paraîtrait donc utile de reposer la question au Golf.

Mme le Maire précise que les contacts qu'elle a eus avec le directeur pour finaliser l'organisation datent de juillet. Il aurait pu dire à ce moment-là que, finalement, la date ne convenait pas en raison d'un changement de programme, ce qu'il n'a pas fait. En outre, tous les horaires ont été établis sur proposition du Golf. Cela n'empêche pas, bien entendu, de poser la question comme le suggère M. Serra.

La Présidente prend note que l'exécutif et surtout l'administration se chargeront de trouver des solutions pour tout le monde.

M. VAUCHER souhaiterait féliciter la Commission pour son travail. Il se réjouit beaucoup que cette journée golfique ait été étendue à l'ensemble de la population, car cela lui tenait vraiment à cœur. Il demande toutefois s'il ne serait pas possible d'envisager un peu de swing pour les non-licenciés, en plus du minigolf.

Mme le Maire explique que c'est ce qui est prévu. Elle précise qu'il y aura un concours de putting green. En effet, les gens qui ne savent pas jouer auront la possibilité d'essayer un vrai swing mais, pour qu'ils aient tout de même une compétition, un petit challenge, il y a ce que M. Vaucher appelle du minigolf, c'est-à-dire du petit jeu.

M. VAUCHER remercie Mme le Maire pour ces explications.

Mme le Maire ajoute que le cocktail est ouvert à tous, même ceux qui ne se seraient pas inscrits à l'après-midi. Il est prévu d'inviter tout le Conseil municipal. Ce cocktail débutera à 18h30.

La Présidente suggère que les conseillers qui ne viendraient qu'au cocktail s'inscrivent, afin de faciliter l'organisation de cet événement.

Mme le Maire précise qu'un courriel peut être adressé à info@vandoeuvres.ch pour ce faire.

M. BACHMANN demande si les signataires de la motion doivent s'inscrire également.

Mme le Maire le confirme. Cela permettra d'anticiper le nombre de participants. Le cocktail sera prévu en fonction du nombre d'inscrits à la journée et il serait bon de savoir plus ou moins combien d'autres personnes y viendront.

La Présidente suggère de passer au vote sur le classement de la motion, tel que proposé par la Commission.

M. VAUCHER demande s'il est indispensable de le voter.

Mme le Maire explique que, normalement, la motion devrait être renvoyée à l'exécutif à ce stade. En l'espèce, le travail étant déjà fait, il faut voter son classement. Il s'agit d'une question de procédure.

M. VACHER estime que, puisque la motion est réalisée, cela n'a pas de sens. Il s'abstiendra.

La Présidente met au vote le classement de la motion 01-2023.

Le Conseil municipal accepte le classement de la motion 01-2023 à la majorité, par 11 voix pour et une abstention.

11. Désignation présidence, vice-présidence et suppléances pour le local de vote pour l'année 2024

La Présidente annonce qu'il n'y a que quatre dates, qui sont les dimanches suivants : 3 mars, 9 juin, 22 septembre et 24 novembre 2024. S'il y avait un ou une volontaire pour la totalité, cela simplifierait le travail du Service des votations. Dans le cas contraire, l'année sera divisée en deux.

Aucun volontaire ne s'annonçant, M. GENOUD remarque que ces postes peuvent être annoncés jusqu'au mois de novembre au Service des votations. Ainsi, si les conseillers souhaitent se concerter et remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance, c'est tout à fait possible.

La Présidente remercie M. Genoud pour cette précision et note que c'est donc ce qui sera fait.

Mme HÜSLER ENZ relève qu'il faut en outre prévoir quelqu'un qui a déjà siégé à chaque fois.

La Présidente confirme que c'est en effet plus simple. Il faut donc quatre personnes, huit si l'année est scindée en deux.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES fait également remarquer qu'il manque quatre conseillers municipaux ce soir.

La Présidente remet par conséquent ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance.

12. Propositions individuelles et questions

Néant.

13. Divers

Discours du 1^{er} Août

M. VAUCHER revient sur le discours du 1^{er} Août et le courrier reçu quant au choix de l'oratrice. Au-delà du parti de Mme Amaudruz, dont il n'est pas proche comme les conseillers le savent mais qu'il respecte comme tous les bords politiques, M. Vaucher se dit dubitatif sur le fait d'offrir une tribune publique à quelqu'un qui a une actualité politique. Par ailleurs, le discours qu'il a préféré ces dernières années émanait de la société civile, puisque c'est celui de M. Michel Grandjean, professeur d'histoire du christianisme. L'allocution du magistrat rose-vert venu il y a quelques années ne lui a pas paru étincelante non plus. Il s'agit là d'une simple remarque qui n'appelle pas de réponse particulière.

Mme HÜSLER ENZ relève que, pour sa part, comme tous les goûts sont dans la nature, elle n'a pas du tout apprécié le discours de M. Grandjean. En effet, parler du fait que les protestants ont été maltraités

et de guerre de religion au 1^{er} Août paraît complètement déplacé. Pour ce qui est des politiques, de nombreux autres ont prononcé le discours du 1^{er} Août à Vandœuvre.

Changement de date pour la Commission Communication et Naturalisations

La Présidente indique avoir envoyé un message à sa commission concernant un changement de date en raison d'un empêchement, sans recevoir de réponse. Elle souhaiterait donc savoir si les commissaires concernés accepteraient de déplacer la commission du 14 mai 2024 au 7 mai 2024.

Mme RICCIO demande si ce n'est pas un sujet à discuter plutôt en commission.

La Présidente explique que la prochaine séance de ladite commission est fixée au 21 novembre et qu'elle craint que la date ne soit plus disponible à ce moment-là.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES demande pourquoi il s'agit d'un mardi.

La Présidente répond que les lundis du mois de mai sont déjà pris par la Commission Durabilité et Bâtiments. Or le président de cette commission a déjà cédé sa place à deux reprises. Il serait donc appréciable que les commissaires de la Commission Communication et Naturalisations acceptent le changement de date tel que proposé.

Mme le Maire fait remarquer que deux commissaires concernés sont absents.

M. PEYER indique que, pour sa part, il n'y voit pas d'inconvénient.

La Présidente conclut qu'elle enverra un e-mail pour recueillir les avis des commissaires qui n'ont pas encore donné leur réponse.

Sigles des commissions

La Présidente souhaiterait que le secrétariat cesse d'envoyer des convocations avec des abréviations et que les communications adressées aux conseillers comportent le nom des commissions en entier (par exemple Commission Communications et Naturalisation au lieu de CCN).

Mme PICTET fait remarquer que le nom complet de sa commission prendrait toute une ligne à lui seul.

Mme le Maire note que certains noms sont en effet très longs et que, à l'usage, on finira par ne donner que le premier terme, par exemple Commission Durabilité pour la Commission Durabilité et Bâtiments.

La Présidente trouverait cela plus clair.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES rappelle que, sur CMNet, ce sont les abréviations qui sont utilisées.

La Présidente prend note que les conseillers ne paraissent pas favorables à sa proposition.

Voyage du Conseil municipal

La Présidente rappelle que les dates retenues pour le voyage du Conseil sont les suivantes : du lundi 26 avril, dès midi pour ceux qui le peuvent, au 28 avril. Trois destinations étaient proposées et tout le monde n'a pas répondu. Huit conseillers se sont prononcés pour Copenhague, deux pour Bordeaux et aucun pour Bruxelles. La date du 26 avril (dès midi ou le soir) est donc entérinée, avec un retour le 28 avril. Le bureau se chargera de l'organisation et invite les conseillers à lui indiquer s'ils se libèrent le 26 à midi ou le soir, afin que les vols puissent être réservés. Un programme pourra être établi sur cette base et ceux qui ne prendraient pas l'avion de midi pourraient rejoindre les autres au restaurant, le soir.

M. VAUCHER demande à quelle heure décolle le vol de midi.

Mme TURRETTINI répond que le départ est fixé aux alentours de 13h00. Cela signifie qu'il n'est pas possible de travailler toute la journée, mais le matin oui.

La Présidente précise, après vérification, que les vols du vendredi partent de Genève respectivement à 12h50 et 18h20. Le vol du retour décollera quant à lui le dimanche à 20h55.

Affichage des motions dans l'ordre du jour

Mme RICCIO indique avoir une question à l'intention de M. Genoud. Le bureau avait discuté des noms des motions qui seraient utilisés dans l'affichage, pour savoir s'il convenait d'y inclure les noms des signataires. Il avait été décidé que non ; or c'est le cas dans celle d'aujourd'hui.

M. GENOUD explique qu'effectivement, il est possible de ne plus mentionner les noms. Cela étant, cette motion-ci avait été déposée avant que le bureau n'ait cette discussion, et elle n'a pas été modifiée.

Mme RICCIO relève que cette question a été discutée. La décision qui a été prise n'est pas respectée.

M. GENOUD réitère que cette motion-ci a été déposée avant que cette décision n'ait été prise. La décision s'appliquera donc aux prochaines motions.

M. RICCIO objecte toutefois que les noms des signataires ne font pas partie du nom de la motion. Il s'agit de l'affichage de l'ordre du jour, sur lequel il avait été décidé de ne plus faire figurer les noms des motionnaires.

M. GENOUD explique que ce sera le cas pour les prochaines.

Mme RICCIO exprime son désaccord. Ce n'est pas ce qui avait été décidé.

M. GENOUD précise qu'à partir du moment où la motion a été déposée et votée par le Conseil municipal sous cette forme, l'administration ne peut pas prendre la décision de la changer en supprimant le nom des motionnaires. La discussion du bureau a eu lieu après le dépôt de cette motion. Sur les prochaines, il n'y aura pas le nom des signataires, mais l'administration ne peut pas décider de modifier la motion alors qu'elle a été déposée sous cette forme-là.

M. VAUCHER relève que Mme Riccio fait référence à l'ordre du jour. Il n'est pas nécessaire d'y mettre le nom de tous les signataires et il semblerait suffisant de faire figurer le numéro et le titre de la motion.

M. GENOUD remarque qu'il est peut-être un peu formaliste mais, à partir du moment où une motion a été déposée et transmise par le Conseil municipal, elle doit apparaître telle qu'elle a été votée. L'administration a pris note que les prochaines motions, et les motions uniquement puisque la discussion n'a porté que sur celles-ci, ne comporteront pas les noms des signataires.

14. Dossier de naturalisation n° 2023.360

A l'unanimité, le Conseil municipal préavise positivement le dossier de naturalisation n° 2023.360.

La séance est levée à 20h52.


La Secrétaire du Conseil municipal
Eugenia RICCIO


La Présidente du Conseil municipal
Veronique LEVEQUE

Annexe

Liste des subventions attribuées lors de la séance de la commission Culture et Manifestations du 4 septembre 2023 :

- CHF 1000.- au Festival International du Film sur les Glaciers ;
- CHF 2'000.- à Théâtrechamp ;
- CHF 1'000.- au Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains ;
- CHF 1'000.- à l'Orgue de cinéma du collège Claparède ;
- CHF 15'000.- au total au théâtre du Crève-Cœur, en lieu et place des CHF 10'000.- actuels, soit une augmentation de CHF 5'000.- ;
- CHF 1'500.- à l'Association de Sauvegarde de la Peccadille ;
- CHF 500.- à l'Association Coherence ;
- CHF 500.- à la Compagnie Coralena.